

Par

GILLES CAPRAISEnvoyé spécial à Puyrolland
(Charente-Maritime)Photos **ASTRID LAGOUGINE**

Cinquante mètres de hauteur. De sa modeste altitude, Puyrolland surplombe la vallée de la Trézence, à l'est de La Rochelle. Honorée par un nom fameux – c'est littéralement «la colline de Roland», neveu de Charlemagne –, sa domination est bousculée par l'émergence de nouveaux sommets. Du haut de la colline, un tour de l'église Saint-Pierre permet de s'en rendre compte : plusieurs dizaines d'éoliennes encerclent le village et ses 200 habitants. Le fastidieux comptage est écourté par l'adjoint au maire, Jean-Marie Giraudeau. «Il y a quinze ans, il n'y en avait pratiquement aucune», constate-t-il d'une voix lasse. Maintenant, il y en a 80» rien que dans ce coin de la Charente-Maritime, où les vastes plaines céréalières laissent le champ libre à la brise.

D'autres mâts, d'autres pales pourraient encore rejoindre ce couloir de vent. Conflictuelle, l'affaire se gère en contrebas, à la mairie, depuis plus d'une décennie. En 2013, la société allemande Windstrom, dévelopeuse de parcs éoliens, commence à s'intéresser aux environs. L'entreprise touche à la porte des agriculteurs, à la recherche du précieux foncier. Elle obtiendra la signature de baux de longue durée sur sept parcelles, pour installer autant d'éoliennes : quatre à Puyrolland, trois dans les communes voisines. La municipalité est sollicitée au sujet des indispensables servitudes de passage : pour acheminer les éoliennes, pour faire le raccordement, il faudra des travaux. Dans un premier temps, les élus sont favorables. Par sympathie pour les énergies renouvelables, mais pas seulement.

DOUTES ET JALOUSIES

C'est une manne inespérée. L'agriculteur Thierry Giraud, maire depuis 1995, explique que «la commune sortait à la fois d'un très lourd endettement et d'une situation pourrie qui nous a fait perdre de la population», celle du projet avorté de barrage sur la Trézence, porté par le département de Charente-Maritime pour apporter de l'eau douce aux huîtres de Marennes-Oléron, et surtout faciliter l'irrigation des champs de maïs.

Lancé dans les années 80, l'ouvrage devait inonder la vallée, près de 1000 hectares au total. Il sera finalement annulé par le Conseil d'Etat en 2003 au motif de sa «faible utilité publique». Parcelles rachetées par le département, déménagement des familles... «Bref, on galère. On fait deux mandats comme ça, à payer les dettes. Et là Windstrom arrive, et ils appuient là où c'est sensible. Ils parlent de nous aider», en allant au-delà du simple versement des taxes, qui rapporteraient plusieurs dizaines de milliers d'euros par an à la commune, dont le modeste budget est aujourd'hui de 150 000 euros. Le solide dévelopeur, gestionnaire de près



A Andilly-les-Marais (Charente-Maritime), où un parc éolien citoyen a été inauguré, le 30 octobre.

Windstrom

CHARENTE-MARITIME

Après l'abandon d'un projet éolien, un village en pleine brise de nerfs

L'entreprise Windstrom poursuit en justice et demande 44 millions d'euros à Puyrolland pour avoir accepté l'implantation d'éoliennes avant de changer d'avis. Les habitants, eux, craignent la dégradation du paysage et la concurrence entre propriétaires fonciers.

••• de 470 éoliennes en Europe, propose des contreparties au contrat. Sortes de bonus, comme c'est l'usage dans le milieu : il est question de rénover l'église, de distribuer des chèques énergie aux habitants...

«Au début des discussions, tout était envisageable, relate l'édile. Et plus on avançait dans le projet, moins c'était envisageable. On nous disait que le projet allait coûter plus cher que prévu.» En 2018, l'enquête publique fait surgir d'autres doutes. «Depuis les premiers contacts, d'autres parcs s'étaient montés dans le secteur. Les habitants avaient peur que leurs maisons perdent de la valeur si une éolienne était implantée à côté de chez eux. Et les gens qui venaient s'installer dans la région s'en inquiétaient, eux aussi», expose Jean-Marie Giraudeau. L'adjoint constate aussi que naissent des jalousies entre agriculteurs. Un hectare loué pour une éolienne, quand il est «bien négocié», rapporte plus de 15 000 euros par an. «C'étaient des tensions. Socialement, je trouvais que c'était pas bien. Ce n'était pas bon pour la ruralité.»

La mairie se questionne. Thierry Giraud a déjà signé une promesse accordant les fameuses servitudes de passage, mais le conseil municipal n'a encore rien voté et il refuse de le faire. Le vent a tourné. Le projet s'enlise, même si la mairie ne ferme pas définitivement la porte à l'éolien. Windstrom, lui, choisit de porter l'affaire en justice. D'abord devant le tribunal administratif où la société tente de faire annuler les refus d'accorder les servitudes par la mairie. Sur ce front, la société a déjà essuyé deux échecs. En juillet, le juge des référés a d'abord affirmé «l'incompétence de la juridiction administrative pour statuer sur un litige [...] relevant du domaine privé



proposait des contreparties au contrat, comme financer la rénovation de l'église de Puyrolland.

de la commune. Puis, par une ordonnance rendue jeudi et que *Libération* a pu consulter, la cour d'appel administrative de Bordeaux constate le «*défaut d'urgence*» dans cette seconde procédure en référé, et arrête illico presto son analyse. Elle invite Windstrom à patienter jusqu'au 21 janvier, date de l'audience devant le tribunal judiciaire de Saintes.

«JOUER SUR LA PEUR»

Sur ce deuxième front, devant la chambre civile, le groupe allemand demande le désenclavement de ses terrains par l'instauration de servitudes. Dans cette procédure, il assigne la mairie ainsi qu'une cinquantaine de riverains du projet, et réclame 44 millions d'euros de dommages et intérêts. Une façon de faire aboutir les négociations ? «*Bien évidemment, mais le moyen de pression ne sort pas de nulle part*, plaide François Versini-Campinchi, avocat de la société. *On a en face de nous des gens qui bloquent, et qui ne veulent rien entendre. Maintenant, il faut assumer les conséquences de ces décisions illégales.*»

Prestataires, études, actions judiciaires : son client aurait déjà dépensé près de 500 000 euros, plus 3 millions d'euros d'acompte au fabricant des turbines, et il n'entend pas y renoncer. «*On ne jette pas dix ans de travail à la poubelle parce qu'une collectivité a décidé de changer d'avis. Si on permet ça, demain, on ne fait plus un seul projet.*» Si ces deux procédures venaient à échouer, l'entreprise en lancerait une troisième, annonce M^e Versini-Campinchi. «*Ce serait une action en*

indemnisation», détaille-t-il, une façon de «*solder les comptes*».

A la mi-mai, Windstrom avait déjà tenté une action d'un autre genre : l'entreprise a fait appel aux services de Jean-François Copé – l'avocat, pas le maire LR de Meaux (Seine-et-Marne), même si les deux ne font qu'un. L'ancien ministre a appelé la préfecture de Charente-Maritime pour tenter de faire avancer le dossier de son client. Il a aussi joint l'avocat de la commune de Puyrolland. M^e François Drageon ne s'en émeut guère : «*Windstrom avait les moyens juridiques de l'emporter. Mais par son incompétence, elle s'est déjà fermé toutes les portes.*»

A son sens, le dossier de Puyrolland est à la fois banal – «*des conflits de ce genre, il y en a partout*» – et extraordinaire. Qu'une multinationale réclame 44 millions à une commune de 200 habitants, «*c'est une forme de terrorisme judiciaire*», s'insurge M^e Drageon. «*On joue sur la peur pour faire plier une petite collectivité rurale, pour qui il est très difficile de résister, puisque cela demande des moyens colossaux*, décrit-il. *On vise les populations les plus fragiles.*» La Fontaine est convoqué : «*C'est le pot de terre contre le pot de fer.*»

Pour Cécile Cessac, avocate d'affaires habituée à négocier pour des collectivités, se lancer sans conseil est «*une folie*». «*Les écarts de compréhension des enjeux sont parfois énormes, et les développeurs sont assez forts pour laisser penser que les projets éoliens sont plutôt simples. Quand vous signez sans être bien informé, vous ne savez pas combien l'entreprise gagnera réellement, ni si*

elle se laisse la possibilité de revendre le parc à un fonds de pension hollandais dans dix ans...»

Chez France renouvelables, porte-voix du secteur qui rassemble 370 adhérents, dont une centaine de développeurs, on reconnaît un «*déséquilibre certain*» dans les cas comme celui-ci. «*Il est évident qu'entre un professionnel aguerri et une petite commune, on n'arrive pas*

«Windstrom avait les moyens juridiques de l'emporter. Mais par son incompétence, elle s'est déjà fermé toutes les portes.»

François Drageon avocat de la commune de Puyrolland

à armes égales», admet Raphaël Briot, responsable plaidoyer et territoires. Il insiste sur l'existence de deux réseaux professionnels portés par l'Ademe et cofinancés par d'autres partenaires publics (Les Génératrices et Elus pour agir), destinés à faire monter en compétence les responsables locaux. «*Ces dispositifs ne sont certainement pas encore assez connus, mais ils sont efficaces*», assure-t-il. Conscient des pratiques parfois intrusives des développeurs, France renouvelables a édicté une «*charte éthique*» encadrant les pratiques commerciales. Le premier des douze engagements, «*c'est évidemment de se présenter auprès des élus de la commune et de l'intercommunalité avant de contacter des propriétaires fonciers*», énonce Raphaël Briot. Est-ce globalement respecté ? «*Clairement, oui.*»

«ASSEZ ANARCHIQUE»

Fabrice Barusseau n'est pas de cet avis. Le député socialiste de la troisième circonscription de la Charente-Maritime, dont Puyrolland fait partie, constate que son territoire

a parfois des allures de «*jungle*». L'essor de l'éolien a été «*assez anarchique*», la faute à un cadre réglementaire «*très favorable*» aux développeurs. Lorsque les garanties financières et environnementales sont réunies, lorsque les 500 mètres de distance vis-à-vis de toute habitation sont respectés, un maire ne peut pas grand-chose, et un préfet doit accorder l'autorisation d'exploitation. «*Il leur suffit de sécuriser un foncier et c'est bon, ils sont les rois du pétrole. Donc il ne faut pas s'étonner de voir des développeurs qui se croient tout-puissants. Les communes ne sont pas protégées.*» Pour le parlementaire, le cadre doit changer. «*On ne devrait pas pouvoir faire un parc sans les mairies, sans les intercommunalités. L'aménagement du territoire, c'est leur compétence. Le niveau des retombées, ça les concerne. On a voulu tout libéraliser... On en voit les limites. Il faut que la puissance publique reprenne la main.*» Sans attendre une hypothétique loi, les élus locaux disposent d'autres moyens de mener la danse.

«*Les propriétaires fonciers, les agriculteurs de votre commune, vous les connaissez tous... Parlez-leur. Signez avec eux une promesse de bail qui fait qu'en cas de projet éolien, la commune sera forcément impliquée.*» Guy Martin, administrateur de l'association A nous l'énergie renouvelable et solidaire, répète aux maires de Charente-Maritime ce premier conseil, immanquablement suivi d'un second : «*Vous en avez marre de ces entreprises qui viennent récolter le vent chez vous? Montez une structure citoyenne.*»

La commune d'Andilly-les-Marais, à quarante-cinq kilomètres de Puyrolland, l'a entendu. Elle a inauguré en mai un parc éolien citoyen. La société de gestion est détenue à 31% par une coopérative rassemblant 420 particuliers, 11 mairies, 6 entreprises et 4 associations. Dans la négociation avec le développeur Valorem, la Coopec a obtenu trois sièges sur cinq au comité de pilotage. Bref, elle prend les décisions et encaissera une bonne partie du (gros) gâteau à se partager : elle touchera 1,5 million d'euros sur vingt-cinq ans, rien que pour la prime de développement, sorte d'avance sur la rentabilité du parc, qui récompense l'aboutissement rapide du projet. Spécialiste des parcs citoyens, l'association Energie partagée estime que leurs retombées locales sont deux à trois fois plus importantes que celles des parcs classiques, ce qui facilite grandement l'acceptation des habitants. Cette option citoyenne, les élus de Puyrolland n'ont pas eu le loisir d'y travailler. Ils doivent d'abord se dépêtrer du contentieux avec Windstrom... qu'ils ne désespèrent pas de transformer en contrat. «*Il faudrait qu'ils viennent, qu'on discute, au lieu de nous menacer par avocats interposés*», dit Thierry Giraud. En mars, lors des prochaines municipales, il sollicitera un sixième mandat, toujours sans étiquette. «*Il faudra bien s'arrêter un jour, mais on ne peut pas laisser faire un truc pareil.*»



Guy Martin de l'asso A nous l'énergie renouvelable et solidaire.

